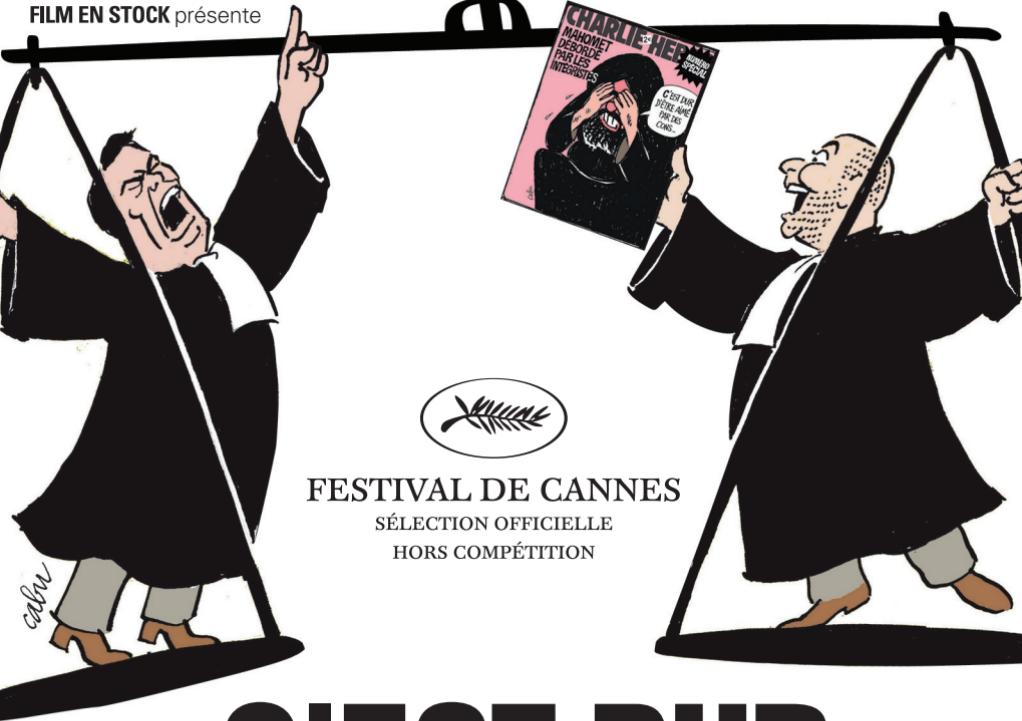


FILM EN STOCK présente



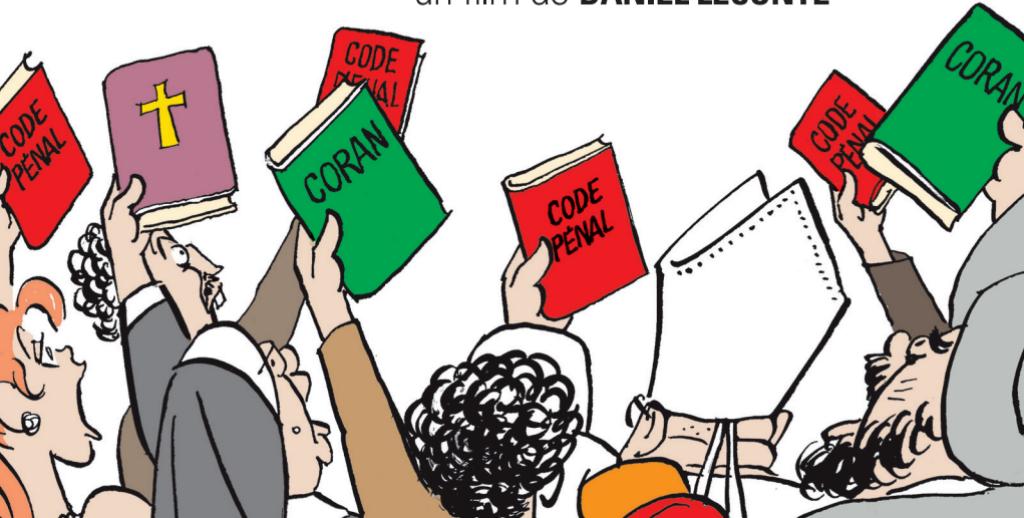
FESTIVAL DE CANNES

SÉLECTION OFFICIELLE

HORS COMPÉTITION

« C'EST DUR D'ÊTRE AIMÉ PAR DES CONS »

un film de DANIEL LECONTE



FILM EN STOCK présente



FESTIVAL DE CANNES

SÉLECTION OFFICIELLE
HORS COMPÉTITION
SCÉANCE SPÉCIALE

« C'EST DUR D'ÊTRE AIMÉ PAR DES CONS »

un film de **DANIEL LECONTE**

DURÉE **108'**

SORTIE LE 17 SEPTEMBRE 2008

PRESSE

Laurence Granec & Karine Ménard
5 bis, rue Kepler - 75116 Paris
T. 01 47 20 36 66
F. 01 47 20 35 44
laurence.karine@granecmenard.com

PYRAMIDE DISTRIBUTION

5, rue du Chevalier de Saint George - 75008 Paris
T. 01 42 96 01 01
F. 01 40 20 02 21
elagesse@pyramidefilms.com
www.pyramidefilms.com

PHOTOS & DOSSIER DE PRESSE TÉLÉCHARGEABLES SUR WWW.PYRAMIDEFILMS.COM

SYNOPSIS

Pour avoir reproduit les douze caricatures danoises ayant déclenché la colère des musulmans aux quatre coins du monde, Philippe Val, le patron de Charlie Hebdo, journal satirique français, est assigné en justice par la Mosquée de Paris, la Ligue Islamique Mondiale et l'Union des Organisations Islamiques de France.

Un procès exceptionnel que Daniel Leconte suit en temps réel afin de décrypter avec les acteurs clés, les enjeux politiques internationaux, médiatiques et idéologiques. Avec en images : avocats, témoins, médias, conférences de rédaction, manifestations de soutien... Avec aussi les prises de positions des intellectuels et des hommes politiques, les réactions de l'accusation et des pays musulmans...

Une réflexion sur l'Islam, sur la presse, sur l'état de l'opinion dans la société française mais aussi une tentative de réponse aux défis lancés par l'intégrisme à toutes les démocraties.

NOTE D'INTENTION DE DANIEL LECONTE

« MIEUX VAUT RIRE AVEC CHARLIE
QUE S'EMMERDER AU PARADIS... »

Paris 7 février 2007... Palais de justice de Paris, 7 heures du matin. Les forces de l'ordre sont sur les dents... Devant les grilles, la foule des grands jours... A l'intérieur, dans la salle des pas perdus de la XVII^e chambre correctionnelle, des centaines de journalistes venus du monde entier et des dizaines de chaînes télés (françaises et étrangères) sont sur le pied de guerre... Ils attendent les trois coups du procès intenté par la Mosquée de Paris, l'UOIF (Union des Organisations Islamiques de France) et la Ligue Islamique Mondiale contre l'hebdomadaire satirique Charlie Hebdo coupable à leurs yeux d'avoir reproduit trois caricatures du prophète Mahomet. Un dessin qui représente le prophète avec une bombe dans son turban... Un autre : plusieurs terroristes qui arrivent encore tout fumant au paradis et à qui le prophète lance : « Stop ! le stock des vierges est épuisé » tous deux parus dans un journal danois, le Jyllands-Posten. Il y a aussi le dessin de Cabu, en Une de Charlie Hebdo : « Mahomet débordé par les intégristes » et qui s'exclame effondré la tête entre les mains : « C'est dur d'être aimé par des cons... ».

Murmures, mouvements de foule... Dans la salle d'audience, les ténors du barreau font leur entrée. Pour les plaignants, Maître Szpiner, le « conseil » de Jacques Chirac est l'avocat de la Mosquée de Paris. Avec lui, trois autres avocats engagés dans l'affaire. Pour Charlie Hebdo, Maître Kiejman, ancien ministre de François Mitterrand. Il est assisté de Richard Malka. Derrière le Président et ses assesseurs, les dessinateurs de Charlie, Cabu, Riss, Charb, Wolinski. Sur le banc des accusés, Philippe Val, le patron de Charlie. Dans le public, Cavanna.

Le procès va durer deux jours. Deux jours pendant lesquels, les témoins viendront dire à la barre pourquoi ils sont là. Sont annoncés, Flemming Rose, François Hollande, François Bayrou, Elizabeth Badinter, Claude Lanzmann, Mehdi Mozaffari, Mohamed Sifaoui, Denis Jeambar etc. En tout, une douzaine de témoins français et étrangers...

Un grand débat, avec des acteurs à la hauteur des enjeux... Liberté de la presse contre délit de blasphème ! Coups de théâtres, effets de manches, échanges musclés, verbalement s'entend, dans la salle d'audience les bons mots fusent : « Il faudra vous habituer » lance Maître Szpiner « nous ne sommes plus les indigènes de la République ». « Nous n'avons pas de leçons à recevoir de vous » répond Maître Kiejman « Vous avez organisé des manifestations contre les caricatures, vous n'en avez jamais organisées contre Ben Laden ».

L'humour, le meilleur antidote contre la peur quand la peur fait oublier les grands principes... « Nous ne réclamons pas de passe droit » poursuivent les avocats des plaignants, « nous exigeons seulement la fin du *deux poids deux mesures* et l'égalité de traitement avec les autres religions ». Richard Malka évoque alors les 20 procès intentés par les « chrétiens », tous gagnés par Charlie Hebdo. Il montre les caricatures incriminées, ou encore la Une de Charlie « Bienvenue au pape de merde ». La salle se tord de rire : « Vous voulez vraiment une égalité de traitement ? » poursuit Maître Malka. « Jusqu'à maintenant, le traitement réservé aux chrétiens dans les pages de Charlie est dix fois plus injurieux que celui réservé aux musulmans. Mais si c'est ce que vous voulez, alors méfiez-vous, on va vous prendre au mot »...

Un enjeu Universel... Considéré à tort au départ comme une affaire française, le procès se transforme très vite en enjeu planétaire avec au bout la réponse par le droit aux tentatives des extrémistes musulmans d'imposer par la force leurs interdits religieux. Après l'affaire Idoménée en Allemagne, le meurtre de Théo Van Gogh aux Pays Bas, après le renoncement de l'Europe à défendre ses principes quand au moment fort des caricatures danoises, ses ambassades étaient mises à sac au Proche Orient, ce procès est un test pour la France, pour l'Europe, pour toutes les démocraties.

ENTRETIEN AVEC DANIEL LECONTE

PROPOS RECUEILLIS PAR ALEX MASSON

Avant même de réaliser C'EST DUR D'ÊTRE AIMÉ PAR DES CONS, vous avez été impliqué dans le procès de Charlie Hebdo et des caricatures.

Quelques mois avant le procès, j'ai été alerté par Philippe Val. C'était au moment où Charlie Hebdo était menacé d'interdiction à l'occasion de la publication de ces fameuses caricatures. J'ai écrit pour les pages Rebonds de Libération, un texte, intitulé Merci Charlie, où j'expliquais pourquoi il était important que cet hebdomadaire ait relevé la tête dans ce contexte. A la suite de cette parution, Philippe Val m'a appelé pour me remercier. Il en a profité pour me demander si je voulais bien être témoin à leur procès. Dans un premier temps, je lui répondre ne pas me sentir vraiment de légitimité pour cela, mais qu'on pouvait en parler. Quoi qu'il en soit, j'étais prêt à soutenir, auprès des chaînes de télévision, l'idée d'un film sur le procès. Je l'ai fait. Toutes se sont curieusement désistées. Val m'a alors fait remarquer que j'avais là, la matière première de mon intervention au procès ; ne serait-ce que pour expliquer devant un tribunal que les médias français refusaient d'aborder le problème. Alors j'ai dit oui.

C'EST DUR D'ÊTRE AIMÉ PAR DES CONS est réalisé à la fois en aval, avec des témoignages recueillis après, et en amont du procès où vous suivez l'équipe de Charlie Hebdo. Pourquoi ce choix ?

A partir du moment où je savais qu'il ne me serait pas permis de tourner dans la salle d'audience, la forme de ce documentaire s'est imposée d'elle-même. Il n'y avait que trois conditions : tourner avant le procès, après le procès et dans la salle des pas perdus du tribunal. Avec ces trois éléments, j'avais mon théâtre, qui permettait de construire la dramaturgie du film. Le problème, de taille, c'est qu'il me manquait la salle d'audience. Il fallait donc restituer d'une manière ou d'une autre ce formidable débat qui s'y était déroulé. Je n'avais qu'une seule certitude : je ne voulais aucun artifice dans la captation de la parole des protagonistes, des témoins, des avocats et des magistrats, genre par exemple docu-fiction. Tout devait donc se jouer lors des entretiens. J'ai demandé la transcription des débats afin de remettre mes interlocuteurs en situation au moment du tournage, pour qu'ils me répondent au plus près des termes utilisés pendant les audiences, mais aussi pour le climat des échanges, jusque dans les attitudes.

L'enjeu n'est pourtant alors plus le même : lors de ces entretiens, l'issue du procès est connue. Pensez-vous que cela a contribué à leur ton assez allègre, presque amusé ?

Premièrement, ces entretiens témoignent de l'ambiance des audiences qui a parfois viré à la franche rigolade. De ce point de vue, les entretiens sont d'ailleurs plutôt en-deçà. La plaidoirie de Richard Malka, l'avocat du journal, s'est réellement passée comme elle est décrite, avec de vrais éclats de rire. Celle de Me Kiejman aussi, qui sur un mode très brillant, « draguait » la procureure ou « menaçait » le président, ce qui a provoqué des secousses de rire jusque chez les magistrats ou les plaignants. Cette dimension là se devait d'apparaître dans le film.

Deuxièmement, c'est l'esprit de Charlie Hebdo qui était en jeu, cet esprit particulier qui consiste à mener la charge avec l'humour comme arme de destruction massive de la bêtise. Il m'était difficile de ne pas rester dans ce registre-là. Il n'en était d'ailleurs pas question puisque c'était le registre de Charlie : un concentré de « l'esprit français » dans ce qu'il a de meilleur, à la fois

profond et pétillant d'intelligence. Comme une façon d'introduire de la distance, un peu de légèreté dans une affaire qui au fond, est très grave.

Ce qui déplace ce qu'on pourrait penser être l'objet du film (le procès) vers une cause commune aux deux parties...

Le principe, mais aussi la difficulté du film, était de revisiter le procès en connaissant d'avance son issue. Il fallait donc constamment se faire violence pour rester dans les faits et évacuer le commentaire. Je voulais aussi que les protagonistes soient des protagonistes et en même temps les acteurs d'une aventure collective. Les deux parties adverses ont en effet construit, au-delà de la scénographie judiciaire, un espace de dialogue démocratique pour régler un problème qui divisait la société française. Et au-delà, toutes les sociétés démocratiques occidentales confrontées à la question de l'intégrisme et du terrorisme. Ce procès n'était pas un règlement de compte. C'était l'occasion de porter le débat au niveau le plus sophistiqué qu'il soit, afin qu'il puisse entrer en résonance avec les valeurs de la république et de la laïcité. C'est cela la modernité du procès et son caractère exceptionnel. Après le verdict, Maître Szpiner, l'avocat des plaignants, nous a d'ailleurs expliqué en quoi finalement, il avait rendu service à Charlie Hebdo en acceptant de défendre la Mosquée de Paris dans ce procès. Même si je ne suis pas sûr que c'était son intention initiale, au final, il n'avait pas tort : sans procès, il n'y aurait eu ni débat de cette qualité, ni jurisprudence. Alors au bout du compte, oui merci à la Mosquée de Paris.

La salle des pas perdus, elle, en prise directe avec le procès, est un contrepoint très important. Pourquoi lui avoir donné une telle présence ?

Parce qu'elle représentait la Vox populi, où si vous préférez un forum brut, sans parole policée. Sans compter que cette salle était comme un lieu fort du procès, c'est là que ressortaient les témoins après les audiences. Ce qui amenait des niveaux de parole différents, l'un à la justice, l'autre à l'opinion.

Cette parole aurait pu être biaisée : vous interviewez moins de personnes du camp des plaignants que de celui de Charlie Hebdo.

Ce n'est pas de ma faute si les plaignants n'ont présenté qu'un seul témoin et Charlie Hebdo une douzaine. Et puis en toute objectivité, les prestations lors du procès étaient bien plus convaincantes du côté de Charlie Hebdo. Quant aux avocats, je ne crois pas qu'on puisse dire que Maître Szpiner, l'avocat de la Mosquée de Paris au demeurant très pugnace, est moins présent dans ce film que Maître Kiejman ou Maître Malka.

Il y a eu des témoins très importants à cette période, puisque le procès se déroulait en pleine campagne pour l'élection présidentielle : des personnalités politiques se sont exprimées de manières diverses...

Cela a contribué à la portée universelle de ce procès : portés par le moment, les politiques se sont sentis obligés de se prononcer sur le sujet. Cela a été le cas avec François Hollande. A un moment de son entretien, François Bayrou de son côté résume bien les enjeux en disant que ce procès a permis de rappeler pour les musulmans, les fondamentaux entre religion et politique définis pour les catholiques depuis la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat c'est à dire il y a plus d'un siècle. Pas mal non ? Quant à l'intervention par fax de Sarkozy

pour soutenir Charlie Hebdo contre les associations musulmanes, elle prend un certain relief aujourd'hui qu'on connaît ses positions contestées sur la laïcité.

Avec quand même un absent de taille : Jacques Chirac, alors président en exercice.

Pas tant que ça : il était en arrière-plan via la présence de son propre avocat, Me Szpiner qui, j'en suis sûr a agit en son nom, même s'il ne l'a pas fait ouvertement. Le souci de Chirac à ce moment précis était qu'aucun ressortissant français vivant à l'étranger et en particulier dans les pays arabes ne soit maltraité à cause de la publication des caricatures. Il devait, m'a-t-on précisé de source sûre depuis, donner un signal fort aux populations arabo-musulmanes en rappelant qu'à travers Charlie Hebdo, ce n'était pas toute la population française qui s'exprimait, en tous cas pas le pouvoir en place qui se devait de protéger une population qui se sentait bafouée dans ses croyances. On n'est pas forcément d'accord et je ne le suis pas. Mais je peux comprendre ce qui l'a guidé dans cette affaire.

Autres mis en cause dans votre documentaire : les médias, dont certains semblent s'être autocensurés.

Le discours dominant pour les décideurs dans les médias a longtemps été de croire qu'à partir du moment où on traite mal les poseurs de bombes, on traite mal tous les musulmans. C'est absurde et méprisant pour la grande majorité des musulmans. Cela revient finalement à ne faire aucune différence entre les musulmans et les poseurs de bombes ! C'est un peu comme si condamner les assassins d'enfants c'était condamner l'ensemble du genre humain. Je me demande parfois quel degré de naufrage intellectuel nous avons atteint pour en arriver là !

Reprendons les événements : quand FranceSoir publie les caricatures, son directeur est licencié ; quand L'Express les publie à son tour, le journal est revendu quelques mois plus tard par son propriétaire. Il ne reste que Charlie Hebdo, incontrôlable de par son indépendance. Qui sera donc le seul titre à être attaqué. Là-dessus se rajoute l'histoire de la conception de ce film, dont aucun média n'a voulu. Si je n'avais pas décidé d'y aller malgré tout, avec quelques jeunes journalistes enthousiastes et une caméra PD 150, il n'aurait jamais existé ! Je voudrais d'ailleurs rendre hommage à ceux qui n'ont pas cédu. D'abord Charlie bien sûr. Des jeunes de Doc en Stock qui sont partis sur le coup sans garantie aucune. Canal + Cinéma qui par la suite nous a rejoint. Fabienne Vonier et Eric Lagesse de Pyramide qui nous ont fait confiance. Et pour finir, Cannes qui nous accueille. Cela veut dire que rien n'est perdu même quand les grands médias réagissent par la peur. Je suis très touché par cette capacité de résistance. C'est rassurant !

Mais c'est vrai, ce film parle en filigrane de l'autocensure d'une grande partie de la presse. Comme si on avait désormais peur de ses convictions, de ses propres valeurs qu'on psalmodie tous les jours mais qui restent en rade quand il s'agit de passer à l'acte. On a besoin de journalistes impertinents, indépendants comme ceux de Charlie Hebdo. Quand la machine s'enraye et que nous, journalistes, nous réfugions dans le conformisme des idées ou dans des combats contre des moulins à vent en faisant croire le contraire, nous oublions ce qui fait l'intérêt de ce métier : dire les choses surtout si elles fâchent et jouer avec les lignes s'il le faut. Quand la justice française relaxe Charlie Hebdo, elle légitime son

combat. C'est fondamental, car ça peut donner des envies de se battre aux médias allemands, anglais ou danois.

Au final, vous n'avez donc aucun doute. Vous épousez le point de vue de Charlie Hebdo ?

Pendant le procès oui, mais pas dans le film. Mais je sais aussi que si ce ne sont pas les journalistes ou Charlie Hebdo qui mettent ce débat sur la table, ce sera l'extrême droite qui s'en chargera. Il est donc important que les démocrates s'emparent de cette question. Si l'on est plus capable de la traiter comme Charlie Hebdo le fait ou autrement, peu importe, mais en respectant nos valeurs, on peut craindre que ça tourne vinaigre comme c'est le cas en Hollande avec un Geert Wilders actuellement.

« Faut pas dire ceci et pas dire cela parce que sinon on risque de... ». A force de ne pas dire ceci ou cela, on sait où ça mène... C'est à dire à traiter le problème quand il est trop tard. C'est justement ce qu'il faut éviter si on ne veut pas être entraînés dans le « conflit des civilisations ».

Le message que je retiens de ce film est énoncé par Val quand il dit que quand les gens l'arrêtent dans la rue, ce n'est pas pour lui parler des caricatures mais pour lui rappeler combien la liberté d'expression est nécessaire.

BIOGRAPHIE DE DANIEL LECONTE

Réalisateur, producteur et écrivain, Daniel LECONTE est lauréat des Prix Albert Londres (1988) et des Droits de l'homme (1982).

Daniel LECONTE a également réalisé de nombreux films documentaires diffusés en France et à l'étranger, parmi lesquels :

- LA DEUXIÈME VIE DE KLAUS BARBIE, 1986 (Bolivie)
- LE RÊVE PERDU DE NICOLAS VASSILIÉVITCH KAZAKOV, 1991 (URSS)
- LES AMANTS DE TOKYO BAY, 1992 (Japon)
- LE MONDE SELON BOUDDHA, 1993 (Tibet-Inde)
- MY NAME IS ANGIE, 1994 (France)
- BONS BAISERS DE BERLIN, 1995 (Allemagne)
- BORIS ELTSINE, L'ENFANCE D'UN CHEF, 2001 (France)
- UNITED WE STAND, 2001 (USA)
- AFGHANISTAN LA GUERRE POUR DE VRAI, 2002 (France)
coréalisé avec Damien Deguelde
- FIDEL CASTRO, ENFANCE D'UN CHEF, 2004 (France)

CHRONOLOGIE

02/11/2004

Théo Van Gogh (réalisateur) est assassiné par un islamiste à Amsterdam

30/09/2005

Flemming Rose, directeur de la publication Jyllands-Posten (Danemark) publie les 12 caricatures du prophète Mahomet

01/02/2006

Les 12 caricatures sont publiées dans France Soir qui titre en Une : « Oui on a le droit de caricaturer Dieu »

07/02/2006

Les organisations musulmanes, dont le Conseil français du culte musulman (CFCM), demandent la saisie du numéro de Charlie Hebdo à paraître le mercredi. Elles sont déboutées

08/02/2006

Charlie Hebdo consacre son numéro aux caricatures avec en Une, le dessin de Cabu « C'est dur d'être aimé par des cons »

09/02/2006

L'hebdomadaire L'Express publie à son tour un dossier sur les caricatures

10/02/2006

Le Conseil français du culte musulman (CFCM) décide d'engager une action en justice contre les journaux français ayant reproduit les caricatures du prophète Mahomet

06/02/2007

Charlie Hebdo s'explique devant la presse française et internationale

07/02/2007

1er jour du procès à la 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris

08/02/2007

2ème jour du procès

22/03/2007

Verdict : les parties plaignantes sont déboutées. L'Union des Organisations Islamiques de France (UOIF) et la ligue islamique mondiale font appel

12/03/2008

La cour d'appel de Paris saisie par l'UOIF et la ligue islamique mondiale confirme la relaxe de Charlie Hebdo. Le tribunal considère que la publication de Charlie Hebdo a participé à « un débat public d'intérêt général »

LISTE DES PERSONNAGES DU FILM

Elisabeth Badinter Philosophie et écrivain.
Témoin au procès

François Bayrou Homme politique français, député, ancien président de l'UDF, il a créé le MODEM en mai 2007. Témoin au procès

Oncle Bernard Journaliste économique et politique à Charlie Hebdo

Gérard Biard Rédacteur en chef de Charlie Hebdo

Maitre Christophe Bigot Avocat de la Mosquée de Paris

Docteur Boubakeur Président du Conseil Français du Culte Musulman

Cabu Dessinateur, directeur artistique de Charlie Hebdo, auteur de la fameuse Une du journal

Cavana Fondateur de Charlie Hebdo

Hervé Chabalier Journaliste

Charb Journaliste et dessinateur

Maitre Salah Dejmai Avocat de la Ligue Islamique Mondiale

Anne de Fontette Procureur de la République

Caroline Fourest Journaliste, essayiste et collaboratrice à Charlie Hebdo. Cofondatrice de la revue Pro choix. Témoin au procès

François Hollande Homme politique français, député et secrétaire national du Parti Socialiste. Témoin au procès

Honore Dessinateur

Denis Jeambar Journaliste et écrivain, ancien directeur de la publication et rédacteur en chef de l'hebdomadaire l'Express. Il est actuellement président de la maison d'édition Le Seuil. Témoin au procès

Laurent Joffrin Directeur de la rédaction de Libération

Maitre Georges Kiejman Avocat de Charlie Hebdo

Claude Lanzmann Ecrivain et cinéaste, directeur de la revue Les Temps Modernes et réalisateur de « Shoah ». Témoin au procès

Père Michel Lelong Membre de la Société des Pères Blancs, Docteur es-lettre et auteur de nombreux ouvrages. Témoin au procès

Maitre Richard Malka, Avocat de Charlie Hebdo

Abdelwahab Meddeb Essayiste et poète franco-tunisien, animateur de l'émission Cultures d'Islam sur France Culture, directeur de la revue internationale Dédale, enseigne également la littérature comparée à l'Université Paris X. Témoin au procès

Professeur Mehdi Mozzafari Professeur de Sciences Politiques à l'université et directeur du département de sciences politiques de l'université de Copenhague. Réfugié politique iranien, il est auteur de nombreuses études et analyses politiques, notamment sur la question de l'Islamisme. Témoin au procès

Flemming Rose Directeur du Jyllands-Posten (Danemark) a publié les caricatures. Témoin au procès

Riss Dessinateur

Mohamed Sifaoui Journaliste, écrivain et réalisateur algérien, a longtemps travaillé pour la presse algérienne. A du fuir son pays après avoir échappé de peu à un attentat. Réfugié politique en France, il continue d'exercer son métier. Témoin au procès

Maitre Szpiner Avocat de la Mosquée de Paris

Tignous Dessinateur

Philippe Val Directeur de la publication et de la rédaction de Charlie Hebdo, est également auteur et chroniqueur sur France Inter

Wolinski Dessinateur

M. Zekri Représentant de la Mosquée de Paris

Réalisateur **Daniel LECONTE**

Producteur exécutif **Raphaël COHEN**

Direction de Production **Eric DIONYSIUS**

Administration de Production **Geneviève MABBOUX**

Assistante de production **Chloé BLONDEL**

Communication **Elodie POLO**

Assistante réalisateur **Laurence BONDARD**

Image **David QUESEMAND, Xavier LIBERMAN, Thomas RISCH**

Montage **Laurent ABELLARD, Grégoire CHEVALIER-NAUD**

Assistants Montage **Julien CHIARETTO, Marion BONDU**

Stagiaire Montage - CIFAP **Marjorie TRIVIERE**

Montage Son **Julien BONVICINI**

Mixage et Enregistrements **Jean HOLTZMANN**

Etalonnage **Aline CONAN**

Générique **Grégoire CHEVALIER-NAUD**

Musique **Cyril de TURCKEIM**

Une production **FILM EN STOCK**

Dépôt Legal 2008 – RPCA : 118.476

Avec l'aide de toutes les équipes de Charlie Hebdo, de Doc en Stock et Film en Stock,
et notamment de Sébastien Borgeaud, Julien Leconte et Laurent Portes
et les dessins de Johan Sfar (éditions Delcourt)

FRANCE - 35 mm - COULEUR - 1.85 - 110 mn - DOLBY SR

PYRAMIDE